

Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)

Séance plénière

Vendredi 10 février 2017 – 09 h 30

Rue du Lombard, 69 – Salle des séances plénières du Parlement bruxellois

Ordre du jour

1. Communications

2. Interpellations

- 2.1. de M. Hamza Fassi-Fihri adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de la Culture, concernant l'appel à projets axés sur le renforcement du dialogue interculturel
- 2.2. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Fadila Laanan, ministre-présidente en charge de l'Enseignement, concernant l'arrêt de travail du personnel de l'Institut André Herlin
- 2.3. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le parcours d'intégration francophone
- 2.4. de M. Alain Maron adressée à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de la Cohésion sociale, concernant le rapport du CRACS sur la politique de cohésion sociale, la réforme du Fipi et du décret de cohésion sociale
- 2.5. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'installation d'une boîte à bébés dans la Région de Bruxelles-Capitale
- 2.6. de M. Gaëtan Van Goidsenhoven adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant le taux de pauvreté infantile à Bruxelles
- 2.7. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à Mme Céline Fremault, ministre en charge de l'Action sociale et de la Famille, concernant l'étude sur la violence intrafamiliale et la violence conjugale basée sur l'enquête de santé 2013

3. Question orale

- 3.1. de Mme Fatoumata Sidibé adressée à Mme Cécile Jodogne, ministre en charge de la Santé, concernant la sensibilisation et l'information sur les dangers de la dépigmentation volontaire

4. Question(s) d'actualité

(Conformément à l'article 89.4 du Règlement, les questions d'actualité doivent parvenir à la présidence au plus tard à 9h00)

fixée(s) à 12 h 00.

Les membres sont priés de se munir des documents qui leur ont été adressés
(ceux-ci peuvent être consultés sur le site internet du Parlement dans la mesure de leur disponibilité).

Toute information complémentaire peut être obtenue au 02.504 96.21